

Division des moyens et de l'aide au pilotage

Affaire suivie par :  
Alexandre DORIA, Chef de division  
Tél : 04 91 99 66 94  
Mél : [ce.dmap13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dmap13-chefdiv@ac-aix-marseille.fr)

28-34, boulevard Charles Nédélec  
13231 Marseille Cédex

**CALENDRIER DES OPERATIONS**

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS  
DES PARENTS D'ELEVES**

<b>Dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire</b>	Réunions habituelles d'information des familles avec information impérative des modalités d'organisation des élections et du rôle du conseil d'école.
<b>Vendredi 16/09/22 minuit ou Samedi 17/09/22 à minuit</b>	Etablissement de la liste électorale par la commission des élections.
<b>Lundi 26/09/22 à minuit ou Mardi 27/09/22 à minuit</b>	Date limite de dépôt des candidatures.
<b>Mercredi 28/09/22 à minuit ou Jeudi 29/09/22 à minuit</b>	Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté.
<b>Vendredi 30/09/22 à minuit ou Samedi 01/10/22 à minuit</b>	Date limite de remise ou envoi du matériel de vote aux parents d'élèves.
<b>Vendredi 07/10/22 ou Samedi 08/10/22</b>	Scrutin suivi de la proclamation des résultats (par affichage du procès-verbal, recto et verso).
<b>Jusqu'au lundi 10/10/22 à 18h</b>	Saisie des résultats sur l'application nationale ECECA
<b>Dans un délai de cinq jours à compter de la proclamation des résultats</b>	Tirage au sort (le cas échéant)
	Les contestations sur la validité des opérations électorales sont adressées directement à M. le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant sur délégation du recteur d'académie, par lettre recommandée avec accusé de réception
<b>Dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections</b>	Réunion du premier conseil d'école